



Intégration à la profession d’infirmière du Québec CWA.0B

Objectifs du programme

Ce programme vise à former des personnes aptes à exercer la fonction d’infirmière ou d’infirmier au Québec, et ce, dans les hôpitaux, les cliniques, les divers milieux des centres de santé et de services sociaux (CSSS), soit les centres hospitaliers de courte durée (CHCD), les centres d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de santé communautaire (CLSC) ainsi que les établissements privés tels que les cliniques médicales, les centres de chirurgie esthétique, etc.

Ce programme vise un développement des compétences reliées à la pratique des soins infirmiers au Québec et une mise à jour des connaissances déjà acquises afin de rendre l’infirmière immigrante ou l’infirmier immigrant apte à exercer sa profession. Le programme a pour but de rendre l’infirmière ou l’infirmier apte à offrir des soins compétents, adaptés aux besoins de la clientèle, aux réalités sociales et culturelles d’ici et à l’évolution des connaissances en matière de santé et de soins.

Conditions d’admission

Cette attestation s’adresse aux personnes formées à l’étranger en soins infirmiers.

- Avoir le statut de citoyen canadien, de résident permanent ou être reconnu réfugié politique.
- Détenir une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, délivrée par le ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
- Détenir une prescription de l’Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ).
- Avoir franchi avec succès les étapes de sélection (test de français international et entrevue avec l’Agence de santé et des services sociaux)

Contenu du programme

Phase 1

180-F88-VM	Communiquer en soins infirmiers	135 heures	4-(5-0)-4
180-F89-VM	Principes de pharmacologie	45 heures	1-(2-0)-1
180-F90-VM	Initiation aux soins infirmiers au Québec	120 heures	0-(3-5)-5
180-F91-VM	Contexte de pratique	90 heures	5-(0-1)-3

Phase 2

180-F92-VM	Intervention : assises disciplinaires, communication, éducation	75 heures	3-(2-0)-3
180-F93-VM	Intervention infirmière en médecine et en chirurgie I	210 heures	4-(3-7)-5
180-F94-VM	Intervention infirmière en médecine et en chirurgie II	240 heures	3-(2-11)-5

Phase 3

Cours complémentaires possibles selon la prescription l'OIIQ

180-F95-VM	Intervention infirmière en santé mentale et psychiatrie	120 heures	2-(1-5)-4
180-F96-VM	Intervention infirmière auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie	105 heures	2-(0-5)-3
180-F97-VM	Intervention infirmière auprès enfants et adolescents	90 heures	1-(2-3)-4
180-F98-VM	Intervention infirmière en périnatalité	75 heures	2-(0-3)-3

Régime d'études

À temps complet, entre 25 heures et 32 heures par semaine. La durée du programme est de 34 semaines, incluant des stages à temps complet.

Certification

Attestation d'études collégiales (AEC) en Intégration à la profession d'infirmière au Québec

CWA.0B Intégration à la profession d'infirmière du Québec

Phase 1

180-F88-VM : 135 heures

Pondération 4-(5-0)-4

Communiquer en soins infirmiers

Description : Ce cours est le premier cours du programme et il est un préalable au cours 180-F90-VM. Il permet à l'étudiant ou l'étudiante d'acquérir les habiletés langagières nécessaires à la compréhension des autres cours tant dans leur portion théorique, laboratoires ou stage. À la fin de ce cours, l'infirmière immigrante ou l'infirmier immigrant sera en mesure de communiquer correctement et avec aisance en français dans sa pratique professionnelle, tant à la compréhension et qu'à l'expression orale ou écrite.

180-F89-VM : 45 heures

Pondération 1-(2-0)-1

Principes de pharmacothérapies et dossier clinique

Description : Ce deuxième cours a pour but d'apprendre les principes de base en pharmacothérapie et les règles de documentation cliniques des soins infirmiers. L'étudiante ou l'étudiant apprendra à définir le rôle de l'infirmière ou de l'infirmier relativement à l'administration de la médication, à interpréter une ordonnance médicale et à consigner l'information au dossier. Les notions de base en pharmacothérapie seront travaillées à partir de mises en situation et de cours théoriques. Ce cours constitue un préalable à la poursuite du programme.

180-F90-VM : 120 heures

Pondération 0-(3-5)-5

Initiation aux soins infirmiers au Québec

Description : Ce cours préalable aux deux cours soins infirmiers en médecine chirurgie I et II (180-F93-VM et 180-F94-VM), permet l'appropriation du contexte de prestation des soins infirmiers au Québec en centre hospitalier et l'acquisition des connaissances de base nécessaires à la poursuite du programme. Il favorise la pratique de l'autoévaluation dans différentes situations vécues en stage. La réussite de ce cours permet de définir le contexte de prestation des soins infirmiers au Québec et de prodiguer des soins de base à une clientèle composée de personnes adultes ou âgées sur une unité de médecine. Permet également à l'étudiante ou l'étudiant de développer des moyens efficaces pour porter un regard critique et éclairé sur soi-même, dans son parcours personnel et professionnel.

180-F91-VM : 90 heures

Pondération 5-(0-1)-3

Contexte de pratique

Description : Ce cours, d'une durée de 90 heures, regroupe deux compétences : Analyser la fonction de travail et concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.

L'appropriation du contexte de pratique et des exigences inhérentes à l'exercice de la profession d'infirmière du Québec constitue une cible importante du cours. On y traitera de l'organisation du réseau de la santé et des services offerts par les différents établissements qui le constituent, du système professionnel et des lois qui encadrent l'exercice de la profession, du champ de pratique du personnel infirmier, ainsi que des droits des clientèles et des responsabilités de l'infirmière ou l'infirmier eu égard à ces droits. Un stage d'intervention en milieu clinique permettra à la personne diplômée hors du Québec de mieux saisir la nature du travail d'une infirmière ou d'un infirmier en milieu hospitalier, de se familiariser avec cet environnement et de repérer les différences par rapport aux contextes de pratique qui lui sont familiers.

L'étudiante ou l'étudiant sera également invité à réfléchir aux valeurs de la profession et à leur intégration à sa pratique, à la dimension morale de son rôle et aux notions de responsabilité professionnelle et d'imputabilité. De plus, le cours proposera un examen des aspects éthiques de différentes situations professionnelles.

Enfin, l'étudiante ou l'étudiant devra définir ses besoins d'actualisation et d'apprentissage, ainsi que les mesures à prendre pour mener à bien sa démarche d'intégration professionnelle.

Phase 2

180-F92-VM : 75 heures

Pondération 3-(2-0)-3

Intervention : assises disciplinaires, communication, éducation

Description : D'une durée de 75 heures, ce cours a pour objet l'appropriation ou l'actualisation de connaissances et d'habiletés relatives aux fondements disciplinaires, à la communication avec la clientèle, à l'exercice du rôle d'éducatrice et d'éducateur (enseignement, promotion de la santé, prévention de la maladie) et au travail en collaboration avec les autres intervenantes et intervenants.

On y traitera des assises de l'exercice de la profession d'infirmière, des conceptions actuelles en matière de santé et des modèles conceptuels en soins infirmiers. Le cours

fournira à la personne diplômée du Québec et hors du Québec l'occasion d'actualiser ses connaissances et ses habiletés requises pour la réalisation d'une démarche de soins infirmiers et de s'approprier la notion de plan thérapeutique infirmier. Il lui permettra également de consolider ses habiletés relationnelles, notamment celles associées à la relation aidante, à l'accompagnement d'une personne qui vit un deuil ou subit une perte et à l'accompagnement d'une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé.

L'enseignement à la clientèle constitue une part importante du rôle actuel de l'infirmière et de l'infirmier. Dans le cadre de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant devra parfaire les connaissances et les habiletés qui lui permettront d'évaluer les besoins d'information ou d'apprentissage d'une personne, de planifier et de donner l'enseignement et d'en évaluer les résultats. De plus, on abordera la question du rôle et des responsabilités de l'infirmière et de l'infirmier en matière de promotion de la santé, de prévention de la maladie et de soutien à la personne dans l'adaptation à sa situation de santé.

Enfin, le cours offrira à la personne diplômée hors du Québec l'occasion d'actualiser les connaissances et les habiletés requises pour travailler efficacement au sein d'équipes de soins et d'équipes multidisciplinaires. Les acquis du cours seront renforcés et mis en œuvre pendant les stages que comportent les cours 3 et 4 du programme d'études.

180-F93-VM : 210 heures

Pondération 4-(3-7)-5

Intervention infirmière en médecine et en chirurgie I

Description : Ce cours poursuit comme objectif la mise à jour ou l'acquisition des connaissances et des habiletés requises pour évaluer la situation de santé d'une personne adulte ou âgée, comprendre ses problèmes de santé et les moyens permettant de les diagnostiquer et de les traiter, lui donner des soins et des traitements médicaux et infirmiers et documenter les soins réalisés. Le stage est l'occasion de mettre en œuvre les acquis, de les transférer en situation réelle et d'acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles habiletés relatives aux clientèles et aux contextes de soins. Il permettra à l'infirmière ou l'infirmier diplômé hors du Québec d'amorcer concrètement son intégration professionnelle en milieu québécois, de s'initier au fonctionnement d'une unité de soins médicaux ou chirurgicaux et de s'approprier le processus de travail d'une l'infirmière ou d'un infirmier. Indépendamment de la clientèle et le contexte de soins, le processus de travail demeure le même. Au cours de ce premier stage, l'étudiante ou l'étudiant devra en réaliser toutes les étapes. La progression dans les apprentissages tient alors à la complexité de l'acte de soin, de la situation clinique ou au nombre de clients qui leur seront confiés. L'étudiante ou l'étudiant fera également des apprentissages relatifs à la réanimation cardiorespiratoire.

180-F94-VM 240 heures**Pondération 3-(2-11)-5****Intervention infirmière en médecine et en chirurgie II**

Description : Ce cours constitue la deuxième partie du cours Intervention infirmière en médecine et chirurgie I. L'infirmière ou l'infirmier complétera ici l'actualisation de plusieurs compétences du programme.

Le cours a comme objectif l'acquisition ou la mise à jour des connaissances et des habiletés requises pour évaluer la situation de santé d'une personne adulte ou âgée, comprendre ses problèmes de santé et les moyens permettant de les diagnostiquer et de les traiter, donner des soins et des traitements médicaux et infirmiers et documenter les soins réalisés. Le stage est l'occasion de mettre en œuvre les acquis, de les transférer en situation réelle et d'acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles habiletés relatives aux clientèles et aux contextes de soins. Il permettra à l'infirmière ou l'infirmier de compléter son appropriation du processus de travail et du fonctionnement d'une unité de soins médicaux ou chirurgicaux et d'une unité d'hébergement en soins de longue durée. Indépendamment de la clientèle ou du contexte de soins, ce processus de travail demeure le même.

Cela étant, la progression des apprentissages en stage est tributaire de la complexité de l'acte de soin, de celle de la situation clinique et du nombre de clients confiés à l'étudiante ou à l'étudiant.

Phase 3 : Cours complémentaires possibles selon la prescription l'OIIQ**180-F95-VM 120 heures****Pondération 2-(1-5)-4****Intervention infirmière en santé mentale et psychiatrie**

Description : Ce cours de formation complémentaire s'adresse aux infirmières et infirmiers diplômés hors du Québec qui doivent acquérir la compétence requise pour intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie qui requièrent des soins en établissement.

Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Code des professions L.R.Q., c. C-26) établit à un minimum de 105 heures le temps requis pour ce faire.

La compétence visée par le cours provient intégralement du programme de référence Soins infirmiers 180.A0. Comme toutes les compétences ayant trait à l'intervention auprès de

clientèles particulières, les éléments qui la définissent traduisent le processus de travail de l'infirmière dans une unité de soins et le contexte de réalisation encadre sa mise en œuvre. L'exercice de cette compétence exige donc l'adaptation et l'application du processus de travail en fonction des caractéristiques des personnes en perte d'autonomie et des milieux de soins qui sont prévus pour elles.

Les activités d'apprentissage assureront l'acquisition des connaissances et des habiletés nécessaires pour évaluer la condition de santé physique et mentale et assurer la surveillance clinique de cette clientèle, afin de lui donner les soins et les traitements requis. L'accent sera mis également sur les particularités de la fonction de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans les milieux de soins de longue durée et sa responsabilité relativement au suivi clinique et à la coordination des soins, notamment en ce qui concerne le plan thérapeutique infirmier et le rôle central qu'elle exerce dans l'équipe multidisciplinaire.

Les apprentissages cliniques seront réalisés auprès d'une clientèle d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins en établissement.

180-F96-VM : 105 heures

Pondération 2-(0-5)-3

Intervention infirmière auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie

Description : Ce cours de formation complémentaire s'adresse aux infirmières et infirmiers diplômés hors du Québec qui doivent développer la compétence requise pour intervenir auprès de personnes qui requièrent des soins en santé mentale.

Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Code des professions L.R.Q., c. C-26) établit à un minimum de 120 heures le temps requis pour ce faire.

La compétence visée par le cours provient intégralement du programme de référence Soins infirmiers 180.A0. Comme pour les autres compétences ayant trait à l'intervention auprès de clientèles particulières, les éléments qui la définissent traduisent le processus de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans une unité de soins et le contexte de réalisation encadre sa mise en œuvre. L'exercice de cette compétence exige donc l'adaptation et l'application du processus de travail en fonction des caractéristiques des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des milieux de soins qui sont prévus pour elles.

Les activités d'apprentissage élaborées afin d'assurer le développement de la compétence permettront l'acquisition des connaissances et des habiletés requises pour évaluer la condition de santé et assurer la surveillance clinique de cette clientèle, ainsi que pour lui donner les soins et les traitements adaptés à ses besoins et à ses caractéristiques. L'accent sera mis également sur la familiarisation avec les milieux de soins psychiatriques, les particularités de la fonction de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans ces milieux, sa responsabilité en matière de suivi clinique et de coordination des soins, notamment en ce qui concerne le plan thérapeutique infirmier et le rôle central qu'elle exerce dans l'équipe multidisciplinaire.

Les apprentissages seront réalisés dans des unités de soins psychiatriques.

180-F97-VM : 90 heures**Pondération 1-(2-3)-4****Situations cliniques enfant-adolescent**

Description : Ce cours de formation complémentaire s'adresse aux infirmières et infirmiers diplômés hors du Québec qui doivent développer la compétence requise pour intervenir auprès d'enfants ainsi que d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers.

Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Code des professions L.R.Q., c. C-26) établit à un minimum de 90 heures le temps requis pour ce faire.

La compétence visée par le cours provient intégralement du programme de référence Soins infirmiers 180.A0. Comme les autres compétences ayant trait à l'intervention auprès de clientèles particulières, les éléments qui la définissent traduisent le processus de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans une unité de soins et le contexte de réalisation encadre sa mise en œuvre. Son exercice exige donc l'adaptation et l'application du processus de travail en fonction des caractéristiques d'une clientèle composée d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents, ainsi que des particularités des milieux de soins qui sont prévus pour eux.

Les activités d'apprentissage élaborées en vue d'assurer le développement de cette compétence permettront l'acquisition des connaissances et des habiletés requises pour évaluer la condition de santé et assurer la surveillance clinique de cette clientèle, ainsi que pour lui donner les soins et les traitements adaptés à ses besoins particuliers. L'accent sera mis également sur les exigences propres à la fonction de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans ces milieux de soins et sa responsabilité en matière de suivi clinique et de coordination des soins, notamment en ce qui concerne le plan thérapeutique infirmier et le rôle central qu'elle exerce dans l'équipe multidisciplinaire.

Les apprentissages cliniques seront réalisés dans des unités de soins pédiatriques.

180-F98-VM : 75 heures**Pondération 2-(0-3)-3****Intervention infirmière en périnatalité**

Description : Ce cours de formation complémentaire s'adresse aux infirmières et infirmiers diplômés hors du Québec qui doivent développer la compétence requise pour intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité.

Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Code des professions L.R.Q., c. C-26) établit à un minimum de 75 heures le temps requis pour ce faire.

La compétence visée par le cours provient intégralement du programme de référence Soins infirmiers 180.A0. Comme pour les autres compétences ayant trait à l'intervention auprès de clientèles particulières, les éléments qui la définissent traduisent le processus de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans une unité de soins et le contexte de réalisation encadre sa

mise en œuvre. Son exercice exige donc l'adaptation et l'application du processus de travail en fonction des caractéristiques de la clientèle et des milieux de soins en périnatalité.

Les activités d'apprentissage élaborées en vue d'assurer le développement de cette compétence permettront l'acquisition des connaissances et le développement des habiletés requises pour évaluer la condition de santé et assurer la surveillance clinique de la mère et du nouveau-né, et pour leur donner les soins et les traitements requis. L'accent sera mis également sur la familiarisation avec les milieux de soins en périnatalité, les particularités de la fonction de travail de l'infirmière et de l'infirmier dans ces milieux et sa responsabilité en matière de suivi clinique et de coordination des soins, notamment en ce qui concerne le plan thérapeutique infirmier et le rôle central qu'elle exerce dans l'équipe multidisciplinaire.